



TRÉMÉOC

Bulletin Municipal N°19 - Décembre 2010

*Bonne
Année
Bloavezh Mat*

■ **MAIRIE**
29120 TRÉMÉOC

Tél 02 98 87 08 06

Fax 02 98 87 32 96

Courriel : tremeoc@wanadoo.fr

Site Internet : www.tremeoc.fr

*M*adame, Monsieur,

À l'aube de 2011, nous revenons vers vous avec un nouveau bulletin, une nouvelle présentation voulue innovante et avenante par le comité de rédaction.

Ce bulletin est un lien privilégié avec vous car il nous permet de vous présenter, en complément de l'information Internet www.tremeoc.fr, les étapes essentielles de la vie municipale.

L'une de ces étapes majeures demeure la création d'un commerce alimentaire multiservices de proximité. Vous avez répondu nombreux à l'enquête d'opportunité menée par la commune, la Communauté des Communes du Pays Bigouden Sud et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Quimper Cornouaille.

Un encouragement certain pour nous et nos partenaires car nous n'ignorons pas les difficultés liées à ce type d'initiatives notamment dans le contexte actuel des réductions budgétaires de tous ordres.

Une seconde préoccupation a vu un épilogue heureux. La rentrée scolaire à l'école Jean-Bideau s'est faite à la satisfaction générale.

RAPPEL

Objet : Dispositions réglementaires applicables à toute utilisation domestique d'une eau autre que celle du réseau public.

LA LOI SUR L'EAU DE 2006 :

- Prévoit, art. 54, que tout prélèvement, puits ou forage réalisé à des fins d'usage domestique fasse l'objet d'une déclaration.
- Fait obligation de recenser les abonnés disposant d'une ressource en eau privée, de vérifier l'équipement de ces installations.

Aussi, nous vous rappelons cette obligation de déclaration de tout projet ou existence d'une alimentation en eau par un puits, un forage ou de l'eau de pluie récupérée.

Vous êtes dans ce cas, prenez contact avec nos services administratifs.

Le Maire



Nous remercions, tous ceux, enseignants, parents d'élèves qui se sont mobilisés avec le Conseil Municipal pour conserver ce sixième poste contesté par la carte scolaire. Nous soulignons, aussi, la bonne écoute de l'Inspection d'académie.

Nous avons tenu à vous faire découvrir dans ces colonnes les projets, les actions d'une équipe pédagogique renouvelée et dynamique.

Nous ne dévoilerons pas davantage le contenu de notre communication. Cependant dès janvier, Tréméoc connaîtra le recensement de sa population. Deux agents recenseurs en auront la charge, coordonnés par Sabine JEAN en Mairie.

À l'avance, la municipalité, vous sait gré de leur réserver le meilleur accueil.

Nous sommes très sensibles à l'intérêt que vous porterez à la lecture de ces lignes et vous assurons de notre souhait d'être à votre écoute.

Bonne année à chacun d'entre vous

Bloavezh mat, eürusted, ha taoliou-kaer.

Cordialement,

Jean L'Helgouarc'h

SOMMAIRE

• MOT DU MAIRE	2
• RECENSEMENT DE LA POPULATION	3
• DU CÔTÉ DES ÉCOLES	4/5
• DÉNOMINATION DES RUES	6
• CONCOURS PHOTO : RÉSULTATS	7
• VIE SOCIALE	8

Rédacteur en chef : Jean L'Helgouarc'h
Conception & Réalisation : Imprimerie Tanguy - Pont-l'Abbé



Recensement de la population

La commune de Tréméoc en collaboration avec la direction régionale de l'Insee l'organise du 20 janvier au 19 février 2011.

Le recensement de la population actualise les données tous les 5 ans : âges, professions exercées, déplacements quotidiens, conditions de logements, etc...

LE RECENSEMENT PERMET :

■ d'établir les populations légales de chaque circonscription administrative. Les chiffres de population sont utilisés pour déterminer le nombre de conseillers municipaux, le mode de scrutin, la dotation globale de fonctionnement d'une commune, les plans et travaux d'urbanisme, etc.

■ de fournir des données socio-démographiques détaillées sur les individus et les logements. Ces résultats sont utiles aux pouvoirs publics pour analyser l'emploi, organiser la vie sociale, prévoir les équipements collectifs et l'habitat.

■ de constituer une base de sondage pour les enquêtes de l'Insee ultérieurement auprès des ménages.

Les informations recueillies ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Elles ne sont en aucun cas diffusées à un autre organisme. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, c'est également une obligation.

COMMENT SE DÉROULE UN RECENSEMENT ?

■ Par arrêté municipal, le maire a désigné Sabine JEAN comme coordonnatrice communale de l'enquête de recensement. Elle est chargée de la mise en œuvre de l'opération. Elle est l'interlocutrice privilégiée de l'Insee.

La commune recrute 2 agents recenseurs. Ils ont en charge la remise des questionnaires aux habitants des logements et le recensement des personnes. Vous les reconnaîtrez à leurs cartes tricolores avec photographie, signées par le maire.

Ils vous remettent :

- Une feuille de logement pour votre foyer
- Une enquête famille et logements
- Un bulletin individuel pour chaque personne vivant à votre domicile, quel que soit son âge
- Vous devez lire et remplir les documents qui vous sont remis.
- Sur rendez-vous, l'agent recenseur vient les récupérer.

Vos questionnaires remplis devront être remis avant le 19 février 2011.

À la fin de l'enquête, la mairie transmettra à l'Insee tous les documents collectés.

Merci pour votre participation...





LA SIXIÈME CLASSE...

■ L'école avait perdu un demi-poste lors de la précédente carte scolaire. Les effectifs de rentrée étaient de 157 élèves, soit en nette augmentation par rapport à l'année précédente. Grâce à une demande appuyée des enseignants, des parents d'élèves, de Monsieur Le Maire accompagné des élus de la commune, la réouverture du demi-poste a été effective après une semaine de rentrée.

Le directeur remercie l'ensemble des personnes qui ont contribué à cette réouverture. L'école peut ainsi fonctionner, à 6 classes, dans d'excellentes conditions.



LES EFFECTIFS ET L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

- **Classe de PS/MS : 35**
dont 14 PS1, 15 PS2 et 6 MS

Thérèse LE BERRE-TOULY

- **Classe de MS/GS : 29**
dont 13 MS et 16 GS

Elisabeth HUET

- **Classe de CP : 21**

Marie-Anne CHEVALIER

- **Classe de CE1/CE2 : 26**
dont 15 CE1 et 11 CE2

Catherine LAILLER

- **Classe de CE2/CM1 : 25**
dont 13 CE2 et 12 CM1

Gwenaëlle CHAIGNARD

- **Classe de CM1/CM2 : 25**
dont 8 CM1 et 17 CM2

Sylvain MOULLEC

UN EFFECTIF TOTAL DE 161 ÉLÈVES.

Martine Giafferi-Drezen, employée en EVS (Employée Vie Scolaire) par l'Education Nationale, fait sa deuxième année à l'école et encadre les enfants par petit groupe en salle informatique et aide à la direction de l'école.

LES PROJETS PÉDAGOGIQUES 2010-2011

■ Classe de CM1/CM2 et CE2/CM1

(projets réalisés ou à venir)

- **Sortie au musée des Beaux-arts** avec les CE2/CM1 pour l'exposition temporaire consacrée à Meijer de Hann, un artiste néerlandais grand ami de Paul Gauguin.
- **Cross au collège Laennec.** Les 37 élèves de CM ont participé au cross avec une belle réussite et motivation.
- **Cross de la solidarité au Guilvinec** (en lien avec le secours populaire français et sur le thème des droits des enfants)

A venir : Participation à des rencontres scolaires (rugby), sorties vélos et participation probable à un raid en fin d'année pour les CM (vélo, randonnée avec deux nuitées près de Châteaulin, sur le Canal de Nantes à Brest).

■ Classe de CE1/CE2

- **Sortie équestre à Plonéour** (Association Le Trèfle). Les élèves sont allés faire du poney pendant une journée complète. Ils ont monté deux fois 40' les poneys et ont appris à s'en occuper. Très belle journée appréciée des enfants.
- **Projet de correspondance** avec une classe francophone (par mail, par courrier postal).

De gauche à droite :
Cécile Tanel,
Valérie Cariou,
Isabelle Ropars,
Marlène Boulaire,
Jeannie Le Cossec
et Kristell Trébern.



L'équipe des ATSEM, en soutien de l'équipe enseignante au quotidien, avec Marlène, cuisinière de la société ANSAMBLE.



■ **DU CÔTÉ DES LANGUES** : anglais par niveau dans les classes (avec un décloisonnement) ; enseignement du breton dès la petite section jusqu'au CP inclus avec l'association Mervent.

■ **PISCINE POUR TOUS LES ENFANTS DE GS/CP/CE1** toute l'année à Pont-l'Abbé.

■ Classes de MS/GS et CP

- **Projet musique** (association Dihun) avec la venue d'un intervenant (10 interventions).

Les enfants sont allés voir un spectacle au Triskell à Pont-l'Abbé le vendredi 10/12.

■ Classe de PS/MS

- **Projet musique** sur le rythme à partir des comptines avec une intervenante (plusieurs interventions).

Désormais, l'école dispose d'un blog présentant les activités des enfants avec de nombreuses photos et commentaires. Ce blog est tenu à jour très régulièrement.

NB : Il n'est accessible que par l'adresse exacte et n'est pas présent sur les moteurs de recherche.

Ces différents projets sont réalisables grâce notamment à la participation financière de l'Association des Parents d'Elèves (APEPT) (650 Euros/classe), mais aussi aux différentes animations menées par l'équipe enseignante durant l'année. La Mairie finance également un déplacement en car par classe et par année scolaire.

RACONTE MOI LE TBI...

■ Qu'est ce que c'est le TBI ?

C'est le tableau blanc interactif qui a été installé dans le cadre du projet 2009 de L'Ecole Numérique Rurale (cf. bulletin municipal de mai 2010). L'école avait également été équipée de 15 ordinateurs portables.

■ Quelles utilisations ?

Le TBI a différentes finalités. Entre autres, cette année, les élèves de CMI/CM2 participent à un tournoi d'échecs sur Internet entre plusieurs écoles de Bretagne. Ils prennent rendez-vous avec l'école et les parties s'enchaînent à distance... Ceci a permis la naissance de quelques vocations chez certains !!!

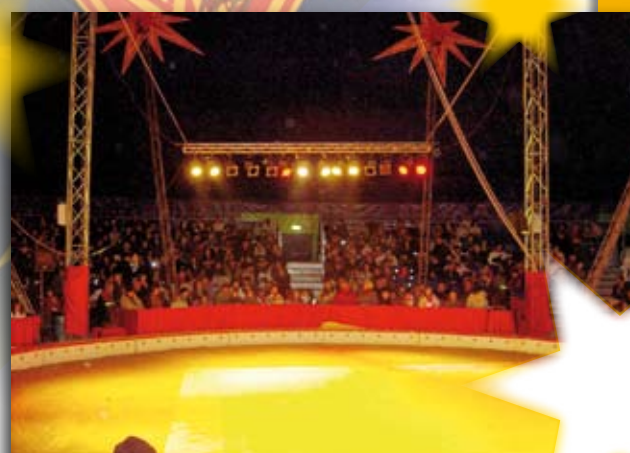


ET À VENIR POUR 2011-2012...

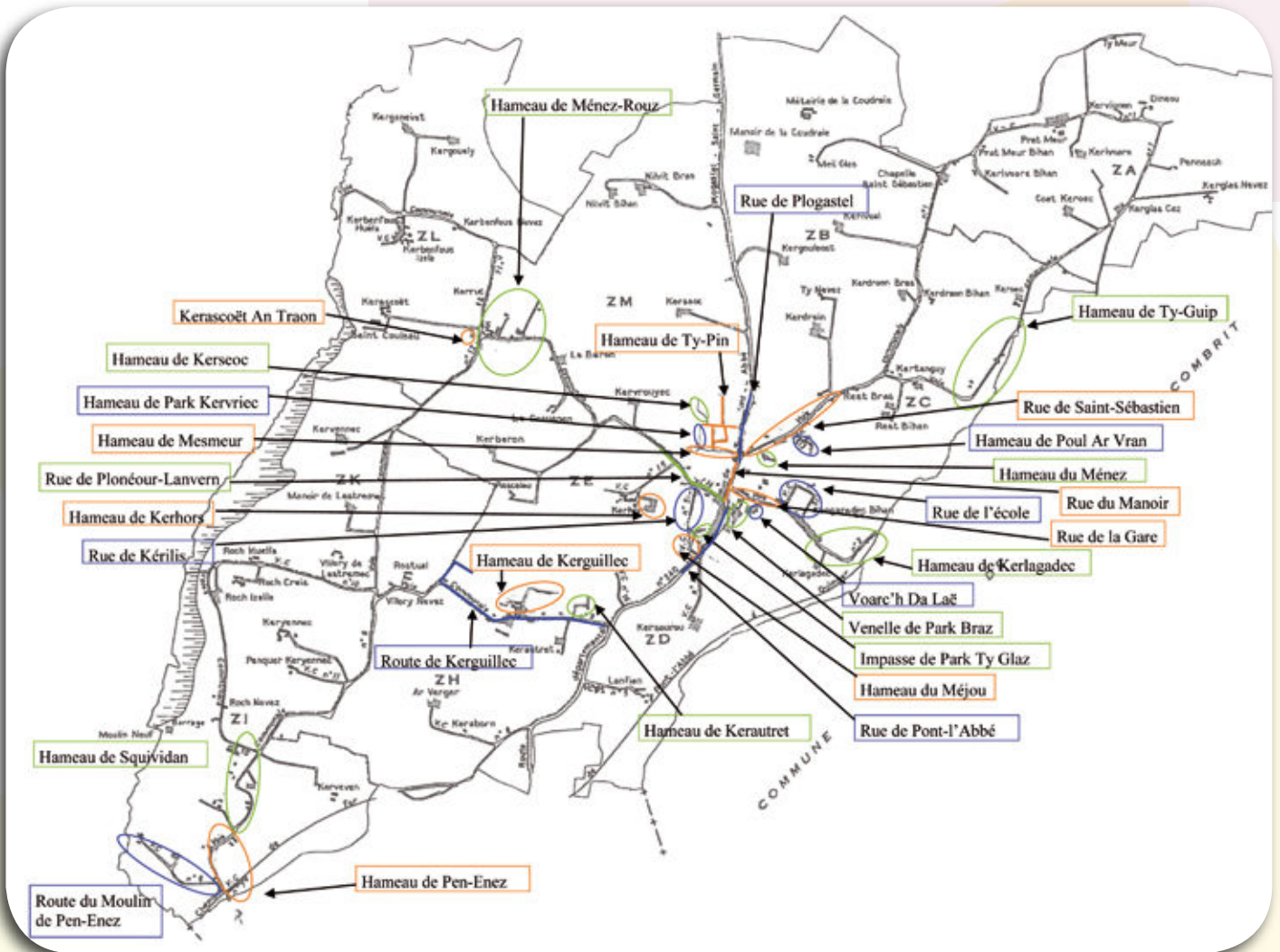
- Un projet collectif sur le thème de l'initiation aux **arts du cirque** est prévu. Le cirque français (professionnel) installerait le chapiteau pour deux semaines.

Au rythme de deux séances quotidiennes, les enfants se prépareront pour un spectacle qu'ils donneront le samedi soir. Il y aurait ainsi deux spectacles.

*Sylvain MOULLEC, directeur de l'Ecole
 Laurence LE PAVEC, Philippe VIROULET*



des rues et hameaux



■ Lors de sa séance du 17 novembre 2010, le Conseil Municipal a validé les propositions de la Commission d'Urbanisme. Chaque administré concerné recevra par courrier une notification de son adresse officielle. Conformément à la réglementation, la collectivité supportera le coût de la fourniture des plaques de numérotation. A réception de la plaque, chacun veillera à son installation très visible de la voie.

QUELQUES RAPPELS POUR LES ADMINISTRÉS

■ La complexité des champs d'application des lois d'urbanisme en France est telle qu'il est nécessaire de faire un petit rappel.

La première démarche à effectuer est de vous rendre en Mairie pour faire part de vos projets afin de savoir s'il y a des formalités à remplir.

Que se soit pour :

- l'édification d'une clôture
- l'installation d'un portail
- un ravalement de façade
- la construction d'un abri de jardin

- un car-port
- un garage
- d'un abri bois
- un agrandissement
- une nouvelle construction

une demande administrative est nécessaire. Le personnel administratif de la Mairie vous aiguillera dans la bonne direction et vous épaulera le cas échéant pour le montage de votre dossier. C'est l'étape par laquelle il faut commencer car elle vous évitera d'être destinataire d'une demande de régularisation.

Concours photo

Ces printemps et été 2010 ont été le théâtre du [vEr] et des animaux dans tous leurs états...

L'imagination des participants au concours photo 2010 a bouillonné ! Sur les thèmes « **Le [vEr] dans tous ses états** » pour les 12 ans et plus et « **Les animaux dans tous leurs états** » pour les moins de 12 ans, les résultats sont épatants !

De nombreux prix ont récompensés les gagnants, dont voici les œuvres :

LE [vEr] dans tous ses états

(comprenez vert, ver, verre, vers...)



2^{ème}
PRIX

Luce
UHEL
Le Bourg
Tréméoc



1^{er}
PRIX

Morgane
BOSSENNEC
Ty Guip
Tréméoc



3^{ème}
PRIX

Marine
MARCHAND
Clos de Parc Bras
Tréméoc

LES ANIMAUX dans tous leurs états



2^{ème}
PRIX

Margaux
LE BELLEC
Pont Corbé
Tréméoc



1^{er}
PRIX

Alyzée
CARIOU
Clos de Parc Bras
Tréméoc



3^{ème}
PRIX

Marine
LE BELLEC
Pont Corbé
Tréméoc



3^{ème}
PRIX
ex-æquo

Cassandre
NADALINI
Hameau de Ty Pin
Tréméoc

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

■ Depuis le 11 octobre 2010, la commune de Tréméoc a opté pour la simplification des démarches administratives par le biais d'un conventionnement avec les services de l'Etat.

La démarche à suivre est très simple :

il suffit de créer son compte en quelques clics sur www.mon.service-public.fr, d'accéder à la démarche en ligne désirée. La création est gratuite et le compte est sécurisé. Vous trouverez ainsi sur notre site communal, un lien vous permettant d'accéder à la démonstration de ce service.

■ Recensement militaire par Internet

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Le recensement citoyen est en effet une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée de défense et de citoyenneté (ex-JAPD). Les pièces justificatives doivent être numérisées : il s'agit de la copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ainsi que de la copie du livret de famille. L'attestation de recensement sera ensuite déposée dans l'espace confidentiel de son compte mon.servicepublic.fr, on peut alors l'imprimer lorsqu'elle est demandée sans risque de l'égarer !

■ Inscription sur la liste électorale par Internet

L'inscription ou toute modification doit être effectuée auprès des services municipaux avant le 31 décembre pour être prise en compte l'année suivante. Pour s'inscrire à distance, les pièces justificatives doivent être numérisées : il s'agit de la copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ainsi que d'un justificatif de domicile récent de moins de 3 mois.

LE RSA

■ Depuis le 1^{er} septembre, le Revenu de Solidarité Active est étendu à certains jeunes de moins de 25 ans insérés dans la vie active.

La mesure est réservée aux jeunes de moins de 25 ans justifiant de deux ans d'activité professionnelle sur les trois dernières années. Ils ont donc droit au RSA dans les mêmes conditions que les plus de 25 ans :

- ils ont droit à un complément de ressources si leurs revenus du travail sont faibles ;
- ils ont accès à l'Allocation de Solidarité (RSA socle) s'ils ont épuisé leur droit aux allocations chômage, et bénéficient d'un accompagnement personnalisé pour les aider dans leurs démarches.

Le montant du RSA jeune est établi sur les mêmes bases que celui du RSA généralisé. Il varie en fonction des ressources et de la situation familiale. Il apporte un complément de ressources jusqu'à 1,04 smic pour une personne seule, 1,4 smic pour un couple sans enfant. Ainsi une personne seule qui perçoit 500€ par mois de revenus du travail sans autre ressource, bénéficie d'un RSA de 215€ mensuellement. Une personne seule sans activité et sans ressources par ailleurs, perçoit un RSA d'un montant égal à 405€.

Le RSA jeunes est pris en charge par l'Etat à la fois pour la partie du RSA complément de revenus et la partie allocation de solidarité ("RSA socle") alors que pour le RSA généralisé, le RSA socle est à la charge des conseils généraux.

- Pour en savoir plus...

<http://www.rsa.gouv.fr>



EN BREF...

TOUTE L'ANNÉE, PARCOUREZ TRÉMÉOC À PIED OU À VÉLO !...

Tréméoc se caractérise par ses paysages préservés de campagne. Alors forcément... les chemins de randonnée balisés, surtout, se sont multipliés ! Entre deux gouttes de pluie et avec la complicité du timide soleil d'hiver, les circuits à pied ou à vélo continuent à enchanter des plus petits aux plus grands ! Pour les randonneurs à pied, le circuit n° 14 du topoguide de la FFRP les mènera jusqu'au plan d'eau Toul Dour à l'ouest, qui offre notamment un coin très prisé des pêcheurs à la ligne. A l'est, il est également possible de suivre l'ancienne voie de chemin de fer Pont-l'Abbé - Quimper, aujourd'hui transformée en voie verte. Un magnifique spectacle de couleurs rouge et jaune d'automne nous a éblouis. Pour les randonneurs VTT, le circuit n° 3 du topoguide Ouest Cornouaille, emprunte aussi principalement les berges du plan d'eau et la voie verte. Si vous souhaitez vous procurer les circuits, n'hésitez pas à vous renseigner en mairie. Alors, en cette saison, un bonnet, une écharpe, des moufles... et c'est parti !

JOURNÉES DU PATRIMOINE : DÉCOUVRIR OU REDÉCOUVRIR UN RICHE PATRIMOINE

Les samedis 18 et dimanche 19 septembre dernier, l'histoire de Tréméoc s'est révélée au travers des 4 lieux ouverts pour la première fois à cette occasion. Les deux chapelles Saint Alour (au bourg) et Saint Sébastien ont ouvert leurs portes dès le matin. Après des débuts de journées timides, un flot de visiteurs a découvert la beauté et la quiétude des édifices. A Lestremec, une allée encadrée d'arbres centenaires accueille ses hôtes pour les mener jusqu'au manoir qui se dévoile, enfin, majestueux et fort de 400 ans d'existence. Et sa chapelle ? Elle a épaté les quelques 200 curieux. N'oublions pas le Manoir de la Coudraie. Dès la route D 240, les impressionnants piliers donnent le ton, et soudain l'envie d'ouvrir un bouquin pour en savoir davantage se fait sentir. Magique ! Et pour faire parler les statues, pierres, piliers et vitraux, qui d'autres que les bénévoles et propriétaires eux-mêmes ? Un grand merci à tous !

Kénavo, trugarez